

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2008, a adopté le règlement suivant :

RCA- 48-1 *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA-48)*

Ce règlement a été approuvé par le Registraire des entreprises (gouvernement du Québec) en date du 25 juin 2008.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 juillet 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement